

ASSISTANTES FAMILIALES ET ASSISTANTS FAMILIAUX

PROJET DE LOI RELATIF À LA PROTECTION DES ENFANTS



DE TROP FAIBLES AVANCÉES !

Alors que, le 20 mai dernier, les assistantes familiales et assistants familiaux étaient massivement en grève et mobilisé-e-s dans plus de 40 départements sur toute la France, répondant à l'appel de la Fédération CGT des Services publics soutenue par 4 associations et syndicats professionnels nationaux (Fnaf, Anamaaf, Casamaaf, Saf), le projet de loi a été adopté le 8 juillet en première lecture à l'Assemblée nationale.

Plus de 70 amendements ont été déposés en séance pour aboutir à un vote favorable de la majorité des député-e-s. Seuls les groupes de la *France Insoumise* et de la *Gauche Républicaine* se sont abstenus... face à ce projet de loi fort décevant ! Ce dernier devrait être examiné au Sénat en deuxième lecture dans les prochains mois.

LE TITRE IV INTITULÉ « AMÉLIORATION DE L'EXERCICE DU MÉTIER D'ASSISTANT FAMILIAL » NE PORTE QUE SON NOM !

Rémunération, cumul d'employeurs, « sécurisation » des agréments, poursuite d'activité après 67 ans sont de trop légères « avancées » qui ne répondent que très peu aux justes revendications des assistantes familiales et assistants familiaux !

• **Un SMIC pour un enfant accueilli en continu** : une assistante familiale travaille 24h/24h, le projet de loi prévoit qu'elle percevra un SMIC ! Une avancée ?

Non, un droit pour tou-te-s les travailleurs-euses ! Jusqu'alors, les salaires constatés pour l'accueil en continu d'un enfant peuvent être à hauteur de 800 euros net mensuels... une honte pour ces conseils départementaux usant de telles « dépenses » !

• **Droit au repos toujours bafoué !** Toujours aucun week-end, aucun congé ou RTT sans les enfants accueillis !

• **Jours fériés** : toujours aucune rémunération supplémentaire prévue par le projet de loi !

• **8 jours de carence pour un arrêt maladie** : honteuse pratique de plusieurs conseils départementaux que le projet de loi ne prévoit pas d'interdire !

• **Accès au statut de la fonction publique territoriale, catégorie B** : rien dans le projet de loi ! À l'initiative de la délégation CGT des services publics, le Conseil Supérieur de la Fonction Publique Territoriale devrait amorcer, dès septembre, l'auto-saisine du dossier « assistants familiaux-assistants maternels ». La CGT portera haut et fort les revendications des professionnel-le-s et ne lâchera rien !

• **Formation initiale et continue** : rien dans le projet de loi !

EN COLÈRE, DÉTERMINÉ·E·S ET MOBILISÉ·E·S PLUS QUE JAMAIS, LES ASSISTANTES FAMILIALES ET ASSISTANTS FAMILIAUX NE LÂCHERONT RIEN POUR UNE RÉELLE RECONNAISSANCE DE LEUR MÉTIER ET LA QUALITÉ D'ACCUEIL DES ENFANTS QUI LEUR SONT CONFIÉS !

Dans plusieurs départements, pour faire entendre leur voix à l'Assemblée Nationale, les assistantes familiales et assistants familiaux, soutenu·e·s par la CGT, ont reçu un large soutien de député·e·s de leur circonscription. Poursuivons ces initiatives !

La lutte continue : interpellons aussi nos sénateurs en vue de la 2^{ème} lecture prévue dans les prochains mois au Sénat.

La Fédération CGT des Services publics invite les assistantes familiales et assistants familiaux à se rapprocher de leur syndicat CGT pour déterminer ensemble des actions à venir pour gagner sur leurs revendications.

Plus que jamais, la CGT restera vigilante quant à l'évolution du projet de loi et ne manquera pas de vous tenir informé·e·s.



www.cgtservicespublics.fr
facebook.com/cgtservicespublics



Les assistantes et assistants familiaux-ales ne lâcheront rien !



"J'adhère !"

Nom : Prénom :
Adresse :
Code postal : Ville :
Tél. : Courriel : @
Collectivité employeur :



Fédération CGT des Services publics
Case 547 - 263, rue de Paris
93515 Montreuil Cedex
Tél. : 01 55 82 88 20 — Email : fdsp@cgt.fr
Site Internet : www.cgtservicespublics.fr